

PRÉPARATION ET CONFORMITÉ AU GCRA POUR L'ANNÉE 2026

Soyez en contrôle de vos projets d'infrastructure, de construction ou de commerce tout en étant en conformité avec le système GCRA.



Alors que le Canada accélère ses investissements dans les infrastructures et le commerce, le système de Gestion des cotisations et des recettes (« GCRA ») de l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») devient plus qu'un simple système de prélèvement des droits de douanes : il constitue désormais un outil numérique stratégique pour les entrepreneurs, les maîtres d'ouvrage, les importateurs et les autres intervenants de la chaîne d'approvisionnement.

Le système GCRA modernise la façon dont les importateurs interagissent avec l'ASFC. Pour se conformer au GCRA, les importateurs doivent :

- S'inscrire sur le portail client GCRA (« PCG »);
- Déléguer correctement leurs pouvoirs (par exemple, à des courtiers en douane);
- Fournir leur propre garantie financière (cautionnement ou dépôt en espèces); et
- Payer les droits de douanes et taxes par voie électronique via le GCRA.

La conformité au système GCRA garantit que les importateurs pourront dédouaner leurs marchandises, déclarer les droits et taxes qui s'appliquent à ces marchandises et rester en règle avec l'ASFC dans le cadre de ce nouveau système numérique.

Les organisations qui planifient dès maintenant leur transition vers le GCRA, réduisent leurs risques et s'assurent d'obtenir de meilleurs résultats financiers. Celles qui attendent avant d'effectuer ce virage numérique, s'exposent à des retards, à des risques de non-conformité et à des perturbations qui pourraient leur être coûteuses, notamment des frais de stockage et de manutention imprévus.



POURQUOI LE GCRA EST-IL IMPORTANT POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE, DE CONSTRUCTION OU DE COMMERCE ?

Pour qu'un projet soit un succès, il faut de la prévisibilité, notamment dans le transport transfrontalier de marchandise.

Les projets de construction et d'infrastructure dépendent d'un flux constant de matériaux : acier, machines, composants électriques, pièces fabriquées, unités modulaires, etc.

Le GCRA a une incidence directe sur :

- Les délais d'approvisionnement de ces matériaux;
- Les coûts du projet, les tarifs douaniers, la contingence pour les perturbations géopolitiques, la faillite potentielle de fournisseurs, les impacts des fusions et acquisitions de fournisseurs
- La répartition des risques;
- Les exigences en matière de cautionnement et de garantie; et
- La conformité des fournisseurs et les normes d'approvisionnement

Compte tenu des exigences de cautionnement et le modèle d'évaluation en temps réel du système GCRA, les importateurs doivent opérer avec précision et rigueur, pour assurer leur stabilité financière.

Le GCRA est désormais au cœur de la conformité commerciale.

Le GCRA modifie la manière dont les droits et taxes sont prélevés :

- Les importateurs sont désormais les importateurs officiels, ils sont donc responsables de toutes les déclarations.
- La comptabilisation financière en temps réel remplace les anciens accords de crédit.
- Chaque importation est liée à votre numéro d'entreprise (NE9) généré par l'Agence du revenu du Canada.
- Les erreurs sont immédiatement visibles, tout comme les pénalités
- Les audits sont transparents et entièrement numériques

Pour les secteurs qui gèrent des chaînes d'approvisionnement complexes, comme les infrastructures et la construction, cela signifie moins de possibilités que des erreurs passent inaperçues et une importance beaucoup plus grande accordée à la conformité.

Les exigences en matière de cautionnement évoluent

Les courtiers en douane ne peuvent plus utiliser leur propre mécanisme de garantie financière pour le compte de leurs clients/importateurs.

Les importateurs doivent fournir :

- Une caution ou un instrument de garantie ou
- Un dépôt financier

Cela transfère le risque et la responsabilité directement à l'importateur.

La conformité sera basée sur les données

Grâce aux capacités d'analyse et d'audit du GCRA, l'ASFC sera en mesure :

- D'identifier rapidement les incohérences en matière d'évaluation ou de classification;
- De signaler les erreurs répétitives; et
- D'imposer des sanctions dans le cadre du régime des sanctions administratives pécuniaires (« RSAP ») sans enquête approfondie.



COMMENT PLANIFIER ET SE PRÉPARER DÈS MAINTENANT?



ÉVALUEZ VOTRE PROFIL D'IMPORTATEUR

Vous devez vous questionner sur les points suivants:

- Quelle est la marchandise que vous importez?
- Qui est le destinataire de cette marchandise?
- Avez-vous tous les documents requis pour cette importation?
- Avez-vous des lacunes actuelles en matière de classification, et d'évaluation de cette documentation?

Pour contrôler votre risque, vous devez d'abord pouvoir répondre à ces questions.



RENFORCEZ LES CONTRÔLES INTERNES

Mettre en œuvre :

- Des procédures de gestion de la documentation;
- Un référentiel unique pour les classifications tarifaires;
- Des processus standardisés à l'interne et avec vos fournisseurs; et
- Une automatisation des données lorsque cela est possible

Pour vous protéger, il vous faut des données fiables.



ALIGNER LE CAUTIONNEMENT ET LES AUTRES OUTILS DE GARANTIE FINANCIÈRE LE PLUS TÔT POSSIBLE

Votre courtier en cautionnement peut vous aider à :

- Vous préparer aux exigences du GCRA en matière de cautionnement;
- Évaluer si votre capacité de cautionnement correspond à votre volume d'importation; et
- Évaluer l'impact du GCRA sur votre crédit global et vos outils de garantie de projet

En sécurisant votre ligne de crédit-cautionnement dès le départ, vous protégez la continuité de vos projets.



FORMEZ DES ÉQUIPES QUI TRAVAILLENT MAIN DANS LA MAIN

Votre organisation devra travailler étroitement avec l'ASFC, vos sous-traitants, fournisseurs et partenaires pour une mise en application réussie du GCRA. De plus, à l'interne, les équipes suivantes devront travailler main dans la main avec:

- L'approvisionnement
- La logistique
- Les finances
- La gestion de projet

Chaque partie prenante doit comprendre son rôle dans l'application du GCRA.

GESTION DES RISQUES POUR 2026 ET AU-DELÀ

À quels risques êtes-vous exposés?

- **Retards de vos importations** dus à l'absence de caution ou à un accès refusé au portail
- **Pénalités RSAP** pour déclarations incorrectes
- **Dépassements des coûts du projet** liés à des erreurs de classification ou de droits de douane
- **Non-conformité des fournisseurs** affectant votre propre profil de risque
- **Pression sur la capacité de cautionnement** si les contrôles financiers ne sont pas harmonisés

Comment mitiger vos risques?

- Planification des cautions requises en avance
- Revue de toutes les classifications tarifaires (en particulier pour les matériaux de grande valeur)
- Revue des clauses de conformités dans vos contrats avec vos fournisseurs
- Audits internes périodiques
- Suivi continu des mises à jour du GCRA et des ajustements réglementaires

L'objectif : zéro surprise à la frontière et zéro augmentation des coûts due à des problèmes douaniers.

POURQUOI AVEZ-VOUS BESOIN D'UN CONSEILLER DE CONFIANCE?

Le GCRA introduit des changements complexes à naviguer, mais aussi de la clarté et des opportunités d'amélioration. Avec une bonne préparation, les entreprises bénéficient des avantages suivants :

- **Un dédouanement plus rapide**
- **Une réduction des risques liés aux projets**
- **Une meilleure visibilité sur les flux de trésorerie**
- **Une meilleure préparation de votre entreprise en cas d'audit**
- **Une plus grande confiance de la part des maîtres d'ouvrage, des prêteurs et des cautions**

En tant que partenaire stratégique, nous aidons les organisations à s'adapter en douceur aux exigences du GCRA, transformant ainsi un changement réglementaire complexe en avantage concurrentiel.

Notre capacité à mettre à votre disposition l'expertise de courtiers en douane de confiance à travers le Canada grâce à nos multiples partenaires, permet à nos clients d'accéder à l'aide et aux ressources nécessaires en matière de conformité, les aidant ainsi à gérer les risques de manière proactive et à faire face à la complexité croissante du commerce international.



Benjamin O'Donnell

benjamin.odonnell@americanglobal.com

+1 514.943.3310

www.americanglobal.ca